

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Mercredi 12 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 6 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice :	35
-------------------------------------	----

Nombre de votants :	34
---------------------	----

**Nombre de conseillers présent(s) :**

ACQUAVIVA Caroline, BLANCHIN Jacques, BERGERET Pierre, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, ESSAYAN Martine, FERRAND Benoît, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, MARGERI Marielle, MEJAT Yves, PECHARD Katia, RANC Julien, SCHUTZ Claire, VERNET Cédric,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir :** 9 (CUZIN Sandrine donne pouvoir à PECHARD Katia, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à SCHUTZ Claire, DU VERGER Laurence donne pouvoir à MARGERI Marielle, HACHANI Yohann donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, KALITA Matthieu donne pouvoir à JANNIN Pierrick, MONTOYA Marc-Antoine donne pouvoir à BERGERET Pierre, PARENTHOEN Yannick donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, RIO Jean-Baptiste donne pouvoir à GAUTIER Eric).

**Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir :** 1 (CONTREL Nathalie)

**Le secrétariat a été assuré par :** Francis GANDON

<b>Objet : Attribution de crédits pour les projets culturels des écoles publiques</b>
---

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Solidarité, Famille, Enfance, Scolaire du 26 septembre 2022 ;

Accusé de réception en préfecture 069-216902445-20221021-D2022-66-DE Date de réception préfecture : 21/10/2022
--

**Considérant** que les projets portant sur les arts, le patrimoine ou la culture scientifique encouragent une ouverture des écoles à l'environnement culturel de proximité ;

**Considérant** que, pour accompagner les projets des enseignants, la Ville promeut les offres des acteurs culturels de la commune à destination des établissements scolaires de la commune ;

**Considérant** que la Ville souhaite poursuivre cette dynamique territoriale en faveur de la culture en apportant un soutien financier aux projets culturels des écoles publiques ;

Compte-tenu des observations ;

## Le Conseil Municipal :

- 1) **APPROUVE** l'attribution de crédits pour les projets culturels des écoles publiques élémentaires et maternelles ;
- 2) **FIXE** ces crédits à la somme forfaitaire de 7€ par élève et par année scolaire sur présentation du projet et de son budget prévisionnel ;
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonctions à signer toute pièce relative à cette affaire.
- 4) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 12 octobre 2022

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **21 OCT. 2022**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **21 OCT. 2022**

**Pascal CHARMOT**  
Maire de Tassin la Demi-Lune



**Francis GANDON**  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20221021-D2022-66-DE  
Date de réception préfecture : 21/10/2022